

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance spéciale du 21 janvier 2019, 17 h
Salle A-1056 et par conférence téléphonique
10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1

PRÉSENCES	ABSENCE	INVITÉE
M. André Brunelle, Président (<i>par conf. tél.</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par conf. tél.</i>) Dre Renée Fugère, PDG et secrétaire Mme Christiane Asselin (<i>par conf. tél.</i>) M. Antoine Boucher (<i>par conf. tél.</i>) Mme Julie Duchaine (<i>par conf. tél.</i>) M. Jacques Gendron (<i>par conf. tél.</i>) Mme Lise Héroux Mme Caroline Larue (<i>par conf. tél.</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par conf. tél.</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par conf. tél.</i>) M. Serge Régnier (<i>par conf. tél.</i>) M. Samsith So	Dr Benoit Dassylva Mme Marcelle Lajoie Dr Michael Mansour Mme Michèle Tourigny	Mme France Nadeau, coordonnatrice des services financiers
		POPULATION
		Un membre du SCFP et un membre du personnel assistent à la séance spéciale. Aucun membre de la population n'assiste à la séance spéciale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 17 h. Mme Line Caron, technicienne en administration, prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2019-001 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MADAME FRANCINE DUBÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE Les membres ont reçu copies des documents suivants concernant le plan d'équilibre budgétaire : fiche synthèse, lettre du MSSS, fichier de facturation des non-résidents et l'annexe 3 à la circulaire 2018-2019 de la grille d'analyse des mesures de redressement budgétaire. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande un plan d'équilibre budgétaire approuvé par son conseil d'administration d'ici le 31 janvier 2019 afin de respecter les modalités de l'article 10 de la Loi sur l'équilibre budgétaire.</p> <p>On rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque établissement de mettre en place les dispositions nécessaires visant à assurer l'équilibre budgétaire en fonction des budgets alloués. L'Institut doit présenter un déficit prévu de 585 000 \$ qui est attribuable à la difficulté de percevoir les revenus pour les services offerts aux résidents des autres provinces. La facturation totalise 402 363 \$ pour l'exercice 2017-2018. À ce jour, une seule province a versé une somme de 22 971 \$, deux autres provinces ont refusé de payer et les autres provinces n'ont pas répondu.</p> <p>À ce propos, une discussion est entreprise et des questions sont soulevées par les membres. La coordonnatrice des services financiers et la présidente-directrice générale font savoir que l'Institut est le seul établissement qui a été exclu de l'entente interprovinciale et que des pourparlers avec le MSSS seront entrepris pour faire valoir les services offerts aux clients des autres provinces et ainsi démontrer que l'Institut offre des services de courte durée. On rappelle que certaines règles ont changé et que ce point avait déjà été défendu devant le ministre de la Santé et des Services sociaux déchu. De plus, ce problème risque d'être récurrent, mais on souligne qu'en tant qu'établissement de santé et éthiquement, l'Institut est tenu d'offrir des soins de santé aux gens qui sont sur le territoire. Enfin, on corrobore que l'Institut doit être reconnu comme un établissement admissible.</p> <p>À la suite des commentaires, il est entendu que le comité de vérification se penchera dès sa prochaine réunion sur cette problématique et qu'une copie de l'entente interprovinciale lui sera acheminée.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-002 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MADAME CHRISTIANE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve le plan d'équilibre budgétaire tel que présenté et autorise sa transmission au ministère de la Santé et des Services sociaux d'ici le 31 janvier 2019.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
3.	<p>DÉMISSION DU CHEF DE DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE ET PROCESSUS DE NOMINATION POUR SON REMPLAÇANT</p> <p>Le CA a reçu copie d'une lettre de Dre Kim Bédard-Charette avisant de son intention de terminer son mandat à titre de chef de Département de psychiatrie, et ce, dès le 7 janvier 2019, en raison de ses nouvelles fonctions en tant que directrice des services professionnels.</p> <p>Le processus de nomination pour le prochain chef de Département de psychiatrie sera enclenché. Le CA est aussi informé que Dre Jocelyne Brault assumera la fonction de chef de Département de psychiatrie de façon intérimaire et Dre Myriam Le Blanc agira à titre d'adjointe au chef de Département de psychiatrie jusqu'à la nomination officielle du nouveau chef.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2019-003 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME CHRISTIANE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte la démission de Dre Kim Bédard-Charette à titre de chef du Département de psychiatrie de l'Institut, démission prenant effet le 7 janvier 2019.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>PROPOSITION CA-2019-004 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME JACQUES GENDRON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel autorise la docteure Jocelyne Brault à assumer la fonction de chef de Département de psychiatrie de</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>façon intérimaire et la docteure Myriam Le Blanc à agir à titre d'adjointe au chef de Département de psychiatrie, et ce, dès le 7 janvier 2019 jusqu'à la nomination officielle par le comité de sélection du chef de Département de psychiatrie de l'Institut.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
4.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p>PROPOSITION CA-2019-005 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 17 h 45.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA spécial 2019-01-21
Approuvé le 20 février 2019

(Original dûment autorisé)

Renée Fugère
Présidente-directrice générale et secrétaire